

passé. C'est après avoir reçu ces assurances que certains documents qui ont été publiés ont été mis en ma possession. J'en ai les originaux, et je produis la lettre de M. Howe, en date du 16 février. (Voir page 111 de la correspondance relative aux troubles dans l'établissement de la Rivière-Rouge.)

A la lettre était annexée la proclamation de Sir John Young, datée le 6 décembre 1869, et on m'assura que cette proclamation aurait, au jour de mon arrivée à la Rivière-Rouge, toute la force et l'effet qu'elle avait le jour où on me la donnait. Je veux ici constater un fait qui me parut un peu extraordinaire. Avant que j'eusse reçu sa lettre, M. Howe me demanda si je ne voudrais pas préparer la minute de la lettre et qu'il la signerait. Je répondis que non, que je ne croyais point cela nécessaire. Je pensais, d'après ce qu'on m'avait dit, comprendre l'état des affaires. J'ai reçu l'assurance dont j'ai parlé, en ce qui concerne la proclamation de l'hon. M. Howe, de Sir John A. Macdonald et de Sir Geo. E. Cartier. Le même jour, Son Excellence m'écrivit la lettre en date du 16 février. Je reçus en même temps de M. Howe, entre autres documents, ceux que je produis maintenant, savoir : deux lettres au très-révérénd vicaire-général Thibault, l'une en date du 4 décembre 1869, et l'autre en date du 6 décembre 1869. Celle qui porte la date du 6 décembre ne se trouve point dans le livre bleu, et elle est comme suit :

(No. 5.)

Lettre de l'Honorable Joseph Howe au Révérend M. Thibault, V. G.

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

6 décembre 1869.

“Au très-révd. M. THIBAUT,

“Grand-vicaire, Ottawa.

“MONSIEUR,—Vous recevrez, avec la présente, 500 exemplaires d'une proclamation, signée par le représentant de la Reine, pour les distribuer dans le Nord-Ouest, ainsi que 100 copies des instructions données à l'hon. William McDougall, le 28 septembre. Vous pouvez en faire l'usage que bon vous semblera. Veuillez avoir la bonté de voir M. McDougall à Pembina, de lui montrer vos instructions, et de lui donner les copies des documents dont il pourra avoir besoin.

“Veuillez faire rapport à ce bureau, par des voies de communication sûres, dès que vous aurez quelque chose d'important à nous communiquer, mais ne distribuez pas les proclamations avant d'arriver à Pembina et de vous consulter avec M. McDougall.

“Un mandat de \$1000 vous sera transmis à compte par le sous-secrétaire Meredith, et un même montant sera payé au colonel Salaberry. S'il fallait de l'argent pour quelque objet spécial, M. McDougall est autorisé à en prélever, ou bien tout officier de la compagnie de la Baie d'Hudson acceptera votre ordre.

“J'ai, etc,

(Signé),

JOSEPH HOWE,

“Secrétaire d'Etat pour les provinces.”

Après avoir reçu ces instructions, je partis. Les instructions verbales qui me furent données ont toujours été les mêmes, savoir : que je devais faire tout en mon pouvoir pour calmer la population, et assurer aux habitants du pays qu'ils seraient bien traités par le Canada. On me donna sans cesse l'assurance qu'une amnistie serait accordée, et que le gouvernement ne serait que trop heureux de l'accorder si le peuple voulait se soumettre. Nous parlâmes souvent et intimement de l'état des affaires dans le pays d'après les nouvelles qui